

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU BASSIN SCOLAIRE DE FLAYAT-ST-MERD-LA-BREUILLE

Folio : 2026 - ____

EXTRAIT Du Registre des Délibérations Du Comité Syndical Séance du 21 avril 2026 n° 2026-04

L'an deux mil vingt-six le vingt et un avril à dix-neuf heures, le Comité Syndical du Bassin Scolaire de Flayat, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Flayat, sous la présidence de M. MOUNAUD

Date de convocation : 14 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice : 8		
Présents : 8	Votants : 8	POUR : 8
Pouvoir : 0	Abstentions : 0	CONTRE : 0
Excusés : 0 Absents : 0	Exprimés : 8	

Présents : P. MOUNAUD - M. BASCOULERGUE – C. MUGNIER - C. ROCHE - J-L. VERGNE – A. LAURADOUX – M-C. BOURNICON – S. KHENG

Pouvoirs :

Excusés :

Absents :

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un-e secrétaire de séance pris au sein du conseil : M-C. BOURNICON ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné-e pour remplir ces fonctions

Objet : Approbation du Compte Unique Financière CFU 2025

Le Bassin Scolaire de Flayat a demandé de basculer en CFU dès l'année 2025.

Le CFU a vocation à devenir, à partir de 2026, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens. Ce document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public, constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

En mettant davantage en exergue les données comptables à côté des données budgétaires, le CFU permet de mieux éclairer les assemblées délibérantes et peut ainsi contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances locales.

Le comité syndical va donc délibérer, pour la 1ère fois, sur ce nouveau document qui remplace le compte administratif et le compte de gestion. Les résultats, pour l'exercice 2024, du CFU est présenté pour le budget principal tous mouvements (réels et ordres).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT);

Vu le Code des juridictions financières ;

Vu l'article 60 de la loi de finances n°63-156 du 23 février 1963,

Vu l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022 ;

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU BASSIN SCOLAIRE DE FLAYAT-ST-MERD-LA-BREUILLE

Folio : 2026 - ____

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le Compte Financier Unique du Bassin Scolaire de Flayat du budget principal ;

Considérant les éléments résumés ci-après :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés 002-001		19 585,69 €		2 623,81 €
Opérations de l'exercice	96 574,63 €	108 464,86 €	0,00 €	878,06 €
Totaux	96 574,63 €	128 050,55 €	0,00 €	3 501,87 €
Résultats de clôture		31 475,92 €		3 501,87 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Totaux cumulés		31 475,92 €		3 501,87 €
Résultats définitifs		31 475,92 €		3 501,87 €

M. le Président sort de la salle afin de procéder au vote.

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2025, le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité : sur le compte financier unique du budget principal de l'exercice 2025 dressé par Monsieur le Président :

- **ADOpte** le compte financier unique 2025 du budget principal
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents constituant les CFU 2025, en vue de leur transmission en préfecture et au trésor public.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

La Vice-Présidente
Marianne
BASCOULERGUE



SYNDICAT INTERCOMMUNAL
du BASSIN SCOLAIRE
de FLAYAT

Le secrétaire de séance
Marie-Christine
BOURNICON